INTERVENTION EN PRÉSENCE D'UNE FUITE SUR LE RÉSEAU DE GAZ NATUREL - DISTRIBUTION

RISQUES PRINCIPAUX:

П	Risques	d'explosio	1 : Avec ef	fet de soufl	fle et surp	ression de	estructrice.
_	ilioques	u capiosio		Ct ac souli		i Cooloii a	

- ☐ **Risques de blessures :** Par projections et brulures lié à l'explosion.
- ☐ **Risques d'effondrement :** De la structure par suite de l'explosion.
- ☐ **Risques d'inflammation et d'incendie :** À la suite de l'explosion.

MOYENS À PRÉVOIR :

- ☐ **Gestionnaire du réseau gaz :** Transport = GRTgaz / Distribution = GrDF.
- ☐ **Force de l'ordre :** Gendarmerie ou police.
- ☐ **Autre opérateur :** EDF.

CONNAISSANCES GÉNÉRALES :

□ 2 Types de procédures :

- ✓ <u>PGC</u>: 1 FPT + 1 VLCG + GrDF (Pour reconnaissance).
- ✓ **PGR**: 2 FPT + 1 VLCG + GrDF (Opérateur + Appui de terrain / Chef d'exploitation).

☐ Critère de qualification d'une PGR :

- ✓ Fuite de gaz enflammé sur coffret (Systématique).
- ✓ Fuite VP sans échappement à l'air libre (fuite fermé), odeur bruit... (Systématique).
- ✓ Fuite gaz avérée avec échappement à air libre sur VP ou bâtiment (Sur demande).







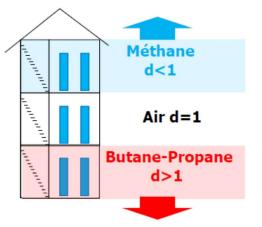






PROPRIÉTÉS DES GAZ

	Méthane	Propane	Butane	Pentane
Densité /air	0,55	1.5	2	2,5
LIE	5 %	2 %	1,5 %	1,5 %
LSE	15 %	9,5%	8,5 %	7,8 %
Solubilité	35ml/l	6ml/l	100ml/l	OUI



INTERVENTION EN PRÉSENCE D'UNE FUITE SUR LE RÉSEAU DE GAZ NATUREL - DISTRIBUTION

FICHE N° 11

PROPOSITION DE CONDUITE À TENIR :

1.	Assurer la sécurisation de la zone d'intervention et évaluer les risques								
	Arrêter les engins à 100 mètres de la fuite, en se présentant si possible dos au vent.								
	Point de situation : COS / Opérateur de réseau de gaz / Responsable du site.								
	Validation ou modification auprès du CODIS de la qualification initiale de la procédure.								
	Mise en place systématique d'une zone d'exclusion « a priori » d'environ 50 mètres.								
	Procédure d'évacuation ou décision exceptionnelle de confinement.								
	Instituer un contrôle des entrées et des sorties, zone à matérialiser par de la rubalise.								
	Mise en place d'une zone contrôlée à priori de 100 mètres en plus autour de la fuite.								
	✓ Matérialiser la zone par de la rubalise et à faire assurer par les forces de l'ordre.								
	✓ Analyser dans les 3 directions (réseaux électriques aériens, éclairage public, survol aérien).								
	Etablissement d'une LDMR 500 en limite de périmètre d'exclusion.								
	Rappeler ou s'assurer du respect des consignes de sécurité :								
	✓ Rappeler le signal d'alerte évacuation aux personnels avant l'engagement.								
	✓ Définir si nécessaire un itinéraire et un point de regroupement.								
	✓ Interdire tout objet pouvant provoquer une étincelle.								
2.	Conduite des opérations								
	Port des EPI obligatoires avec ARI capelé en zone d'exclusion.								
	Réalisation d'un réseau de mesure d'explosimétrie pour vérifier et confirmer la pertinence du								
	périmètre. Une attention particulière doit être portée sur des zones basses ou peu ventilées.								
	Barrer le gaz si nécessaire et consigner impérativement l'organe de branchement.								
	Anticiper sur l'évolution possible du sinistre, notament si hypothèse défavorable. En cas d'accident								
	avec des personnels intervenants (victimes), mettre en place un plan de relève.								
>	En cas de fuite de gaz enflammée :								
	✓ Ne jamais chercher à éteindre la flamme sauf par fermeture de l'organe de coupure.								
	sau par le metare de coupare.								
3.	Désengagement des services publics de secours								
٥.									
	Une fois l'action effectué sur un organe de sécurité gaz et après contrôle de l'absence de risques persistants,								
	le COS transmet au CODIS : « Fin de PGR, risques maitrisé ».								
	Après sécurisation de la zone (Installations consignées et réseau de mesure effectué).								
	Après confirmation de l'absence de risque par un téchnicien compétent.								